

Publié sur le site internet de la  
commune le 08/08/2024.

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2024\_066



Département de Vaucluse  
Le Maire,

## ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

### LE MAIRE DE LA BASTIDONNE,

- VU la demande en date du 15 mai 2024 par laquelle Monsieur Jean-Pierre RICHAUD, 1052 Boulevard Jean Guigues 84120 PERTUIS, en qualité de géomètre-expert, demande l'alignement au droit de la parcelle cadastrée section A n° 813, au lieu-dit « LE VILLAGE » 25 Route de La Tour d'Aigues, commune de LA BASTIDONNE,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3111-1,
- VU le règlement général de voirie du 01/02/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par :

- La limite de fait tracée en rouge, en pied de mur définie par le segment de droite joignant les points 1 et 7, selon le document graphique annexé au présent arrêté.

#### ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

#### ARTICLE 4 - Travaux à l'alignement

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### ARTICLE 5 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à LA BASTIDONNE, le 08/08/2024

Emma LEON  
Maire de LA BASTIDONNE



Jean-Charles BARGANT  
Pour le Maire et par délégation,  
1<sup>er</sup> adjoint délégué urbanisme  
et travaux.



## **DIFFUSIONS**

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de LA BASTIDONNE pour attribution

### ***ANNEXE : Copie du schéma matérialisant la limite de fait***

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# Plan d'alignement

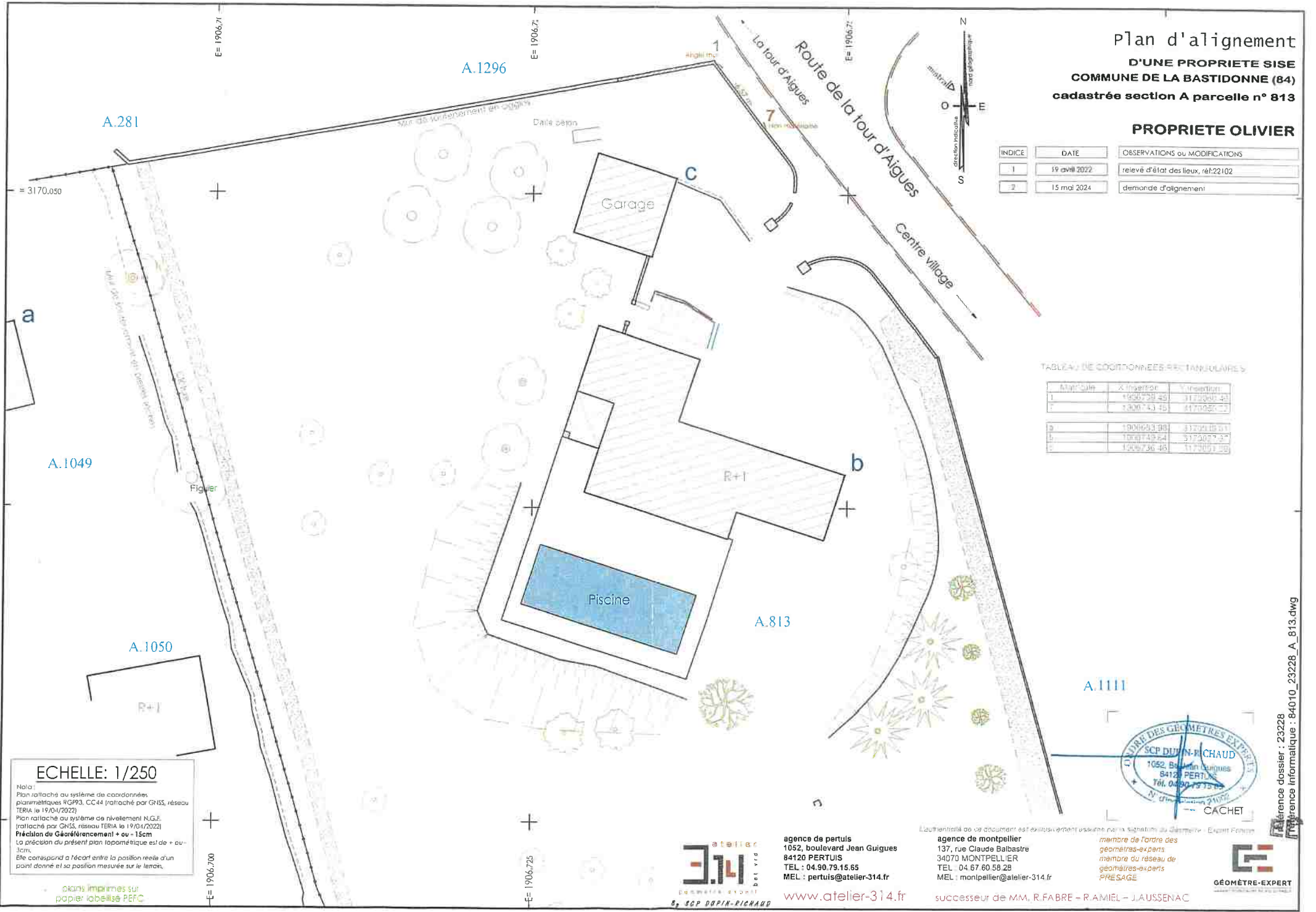
D'UNE PROPRIETE SISE  
COMMUNE DE LA BASTIDONNE (84)  
cadastrée section A parcelle n° 813

PROPRIETE OLIVIER

INDICE	DATE	OBSERVATIONS ou MODIFICATIONS
1	19 avril 2022	relevé d'état des lieux, réf:22102
2	15 mai 2024	demande d'alignement

TABLEAU DE COORDONNEES RECTANGULAIRES

Alignement	X insertion	Y insertion
1	1906738.45	3170000.43
2	1906743.45	3170050.73
3	1906693.80	3170010.01
4	1906749.64	3170077.37
5	1906736.45	3170001.05



ECHELLE: 1/250

Nota:  
Plan rattaché au système de coordonnées planimétriques RG93, CC44 (rattaché par GNSS, réseau TERIA le 19/04/2022)  
Plan rattaché au système de nivellement N.G.F. (rattaché par GNSS, réseau TERIA le 19/04/2022)  
**Précision du Géoréférencement: ± ou - 15cm**  
La précision du présent plan topométrique est de ± ou - 3cm.  
Elle correspond à l'écart entre la position réelle d'un point donné et sa position mesurée sur le terrain.

© 2024 Imprimé sur papier labellisé PEFC

**atelier**  
314  
géomètres-experts  
SCP DUPIN-RICHAUD

agence de pertuis  
1052, boulevard Jean Guigues  
84120 PERTUIS  
TEL : 04.90.79.15.65  
MEL : pertuis@atelier-314.fr

www.atelier-314.fr

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la Signature du Géomètre - Expert Pertuis

agence de montpellier  
137, rue Claude Balbastre  
34070 MONTPELLIER  
TEL : 04.67.60.59.28  
MEL : montpellier@atelier-314.fr

successeur de MM. R.FABRE - R.AMIEL - J.AUSSENAC

member de l'ordre des  
géomètres-experts  
member du réseau de  
géomètres-experts  
PRESAGE



Référence dossier : 23228  
Référence informatique : 84010\_23228\_A\_813.dwg